



Chute accidentelle dans un cinéma

Par **pitchoune81**, le **28/01/2009** à **11:49**

Le 11 janvier, je me suis rendue au cinéma UGC des Arcades de Noisy le grand (93) afin d'assister à une séance.

Étant arrivée au moment des publicités, la salle était plongée dans le noir.

Je suis donc allée m'asseoir en descendant les escaliers dont les nez de marche étaient matérialisés par des diodes bleues.

Malheureusement, l'une des marches, en raison d'une défectuosité du système lumineux n'était pas visible.

Je suis donc tombée et ai ressenti une vive douleur à la cheville.

Les pompiers se sont déplacés tandis que la personne qui m'accompagnait faisait constater la défectuosité du système d'éclairage au responsable du cinéma.

Ce dernier a donc rempli une main courante dans le registre prévu à cet effet et a immédiatement demandé le changement des diodes.

Ensuite, ce monsieur m'a communiqué le numéro du siège des cinémas UGC.

Conduite à l'hôpital, il m'était diagnostiqué une entorse de la cheville avec arrachement osseux.

Étant en arrêt de travail et subissant donc une perte de salaire en raison de la mauvaise maintenance du cinéma, j'ai contacté le siège UGC où une femme m'a vertement éconduite en refusant de me mettre en contact avec son assureur.

Quels sont mes recours pour faire valoir mes droits ?

Quels sont les démarches qu'il me faut effectuer afin d'obtenir réparation de mon préjudice ?

Merci par avance.